



Montreuil, le 03/05/2021

GT du 30 avril 2021

CR GT

Transfert taxes douanières

Un Groupe de travail sur le Transfert des taxes douanières à la DGFIP s'est tenu le 30 avril 2021.

Il faisait suite à la volonté gouvernementale de réunir la gestion et le recouvrement des taxes dans les mains d'une même direction, pour mettre au service des entreprises un interlocuteur fiscal unique, quitte pour cela à changer les modalités de contrôle (fin des contrôles marchandises) et de recouvrement (créances irrécouvrables).

En 2019, il s'est agi de la taxe sur les boissons non alcooliques, en 2020 et 2021, de la Taxe générale sur les activités polluantes, en 2022 il s'agira de la TVA à l'importation, des Taxes intérieures sur la consommation (électricité, gaz naturel et charbon), du Droit annuel de francisation du navire (carte grise) ; en 2023 ce seront les amendes et en 2024 les Contributions indirectes tabacs et alcools, la TICPE, etc.

Ces transferts ont donc une double incidence sur :

- ▶ **Les missions** (les douaniers effectuent essentiellement des contrôles marchandises quand ceux menés aux Finances publiques reposent surtout sur les flux financiers et l'examen des pièces comptables), avec de grosses inquiétudes sur la protection de la population et de l'environnement ;
- ▶ **Les agents**, qu'il s'agisse des douaniers qui vont suivre leur mission et intégrer la DGFIP ou perdre leur poste et devoir se recaser à la Douane, ou qu'il s'agisse des agents des Finances publiques qui vont « hériter » de ces nouvelles missions.

Bien entendu, notre crainte est qu'au passage des emplois soient supprimés, ce qui est sous-jacent dans les expressions utilisées dans les documents préparatoires ; par exemple : « ...le premier transfert des boissons non alcooliques, pour lesquelles le passage en déclaration au niveau du SIREN et non plus au niveau de chaque établissement, conduit à une charge de suivi très marginale et un rendement égal, une fois la taxe recouvrée par la DGFIP. »

La principale problématique a été l'évaluation du nombre d'emplois impactés. Citons les documents préparatoires pour illustrer nos propos : « Une évaluation de plusieurs centaines d'emplois a été faite, afin d'assurer les missions nouvelles de la DGFIP, en recouvrement mais surtout en gestion, sans oublier le contrôle fiscal. Un nombre encore plus important d'effectifs seront libérés à la DGDDI suite à ces transferts, certains totalement et d'autres partiellement, eu égard à la répartition multi-activités de nombreux agents douaniers. Au-delà de l'aspect strictement budgétaire des emplois, une partie de ces effectifs pourrait aussi participer au renforcement de la DGFIP pour assurer ces nouvelles activités, en accueillant des agents. Ces transferts interviendront, pour les premiers, à partir du PLF 2022. ». Le moins que l'on puisse dire est que cela manque quelque peu de clarté et de précision...

On peut bien évidemment comprendre qu'il soit difficile de connaître dès aujourd'hui le nombre de douaniers qui choisiront de rester aux douanes et donc de changer de mission et ceux qui, à l'inverse, suivront leur mission et changeront d'administration.

Pour autant, on ne peut pas admettre que le nombre de postes nécessaires aux missions ne soit toujours pas calibré, quelle que soit l'origine de l'agent qui y sera affecté !

La déclaration liminaire de la CGT Finances publiques est sur notre site Internet.

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)



En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, les représentants de l'administration ont fait état des éléments suivants :

- Les missions transférées ne sont pas l'apanage des collègues transférés ; les nouvelles taxes s'ajoutent aux taxes déjà gérées par les SIE, dont le fonctionnement ne sera pas modifié ;
- Les boissons non alcooliques ne feront effectivement plus l'objet de contrôles à la circulation, elles seront vérifiées par échantillonnages et gérées comme les autres taxes ;
- Les 28 % d'admission en non valeur sont dus au fait que certains des seuils de recouvrement étaient très bas aux douanes ;
- Sur les taxes DOM : de manière générale, la DGFIP va récupérer ces taxes en les intégrant dans ses propres processus.

Les douanes et la DGFIP n'examinent pas les dossiers selon la même organisation territoriale (pas de DGE aux douanes par exemple) ; donc un dispositif accueillant les douaniers là où les missions seront transférées n'était pas possible, puisque les agents vont en grande partie chercher à rester dans leur département. Ils devront donc être accueillis par la DGFIP sur un nouveau métier.

La DG estime que le nombre de douaniers désirant suivre leurs missions sera faible.

Dans la plupart des départements, ces douaniers pourront sans difficulté trouver un poste aux Finances publiques (au 1er septembre 2022). Cependant quelques départements sont tendus en matière de mutations et des prioritaires FiP restent en attente d'affectation (selon la DG uniquement le 13, le 33 et le 76, mais la situation est chaque année différente). Dans ces cas-là, les douaniers ne les primeront pas, ils s'inséreront entre le mouvement local (dont les agents prioritaires) et le mouvement des arrivées d'autres départements (y compris les sorties d'EnfiP, même pour les internes ou faux externes).

En résumé, l'administration ne voit venir aucun problème pour les quelques agents C et A concernés, et très peu pour les B.

Elle estime même que le nombre de postes créés sera plus important que le nombre de douaniers intégrant la DGFIP, ce qui ouvrira des opportunités de mutations pour les agents de la DGFIP, notamment sur les départements difficiles d'accès actuellement.

Quand l'emploi sera transféré avec la mission, le douanier sera prioritaire (il ne lésera pas les agents de la DGFIP puisque des emplois seront créés).

Pour les douaniers intégrant la DGFIP, mais dont le poste n'est pas transféré, la DGFIP souhaite les positionner en priorité sur des SIE, dont les missions sont plus proches de leur métier actuel, mais elle ne prend aucun engagement là-dessus pour l'instant.

Enfin, la DGFIP espère que quelques douaniers ayant des compétences particulières sur les taxes transférées suivront leurs

missions ; ils iront au PNSR de Pau dès le 1^{er} septembre 2021 pour préparer le transfert des taxes et la formation des agents, quitte à ne pas être physiquement implantés à Pau si cela ne les intéresse pas.

Quant à la formation professionnelle, elle ne se fera qu'en distanciel sur les grandes lignes des missions de la DGFIP, la principale intégration au collectif de travail se faisant directement sur le poste de travail et par la formation continue avec les agents de la DGFIP changeant de missions.

En retour, la CGT a contesté l'approximation en termes d'effectifs, rappelant que l'administration se base sur la situation de 2020, donc avant NRP et souhaite d'abord connaître les structures accueillantes.

En effet, **parler du théorique, des mutations, des avancements, n'a pas de sens sans voir la globalité de l'impact sur la DGFIP. Que vont devenir les missions ?**

Nous avons demandé un Comité de suivi conjoint avec la Douane et ses organisations syndicales pour pouvoir gérer les conditions d'arrivée des douaniers à la DGFIP, mais aussi les conditions matérielles de transfert des taxes, dont certaines relèvent de protocoles très particuliers, voire dangereux.

L'administration nous a expliqué que la douane recherchait actuellement des points de chute internes aux agents perdant leur poste et que la DGFIP ne saurait qu'ensuite combien de douaniers elle devra intégrer et où ils arriveront.

A priori, il y aura des postes à la DGE, à la DVNI et un peu en Centrale et en Dircofi.

La question des contrôles n'arrivera que dans un 2^{ème} temps ; peut-être même pas avant fin 2022.

En conclusion : ce GT arrive bien tardivement, les décisions semblent, comme d'habitude, bouclées.

La question de l'intégration des collègues des douanes n'inquiète pas particulièrement l'administration, il y aurait de la place pour eux et la formation sera efficace...

A la CGT nous sommes plus inquiets, car changer d'administration n'est jamais anodin, et la DGFIP est tellement restructurée elle aussi qu'aucune garantie pérenne ne peut leur être apportée.

Quant à la question des missions, elle ne semble pas inquiéter la DG, des experts douaniers vont participer aux formations professionnelles et tout ira bien...

Là encore nous sommes beaucoup plus inquiets à la CGT, puisque les taxes douanières relevaient de la douane en raison de leurs modalités de contrôle. Il s'agira donc non seulement de les intégrer à nos missions, et à nos formations, mais aussi étudier l'impact qu'auront des modalités différentes de contrôles sur la sécurité des citoyens.